

## #ContratD'engagementJeune

**Unis-Cité se félicite que le Service Civique figure parmi les activités proposées aux jeunes dans le cadre du nouveau Contrat d'Engagement Jeune et invite le gouvernement à exploiter pleinement cette solution tremplin qui permet aux jeunes de s'aider eux-mêmes en aidant les autres.**

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2022 sera mis en place un Contrat d'Engagement Jeune, qui devrait concerner 400 000 de nos jeunes les plus éloignés de l'insertion professionnelle. En échange d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois, les jeunes devront s'engager dans un parcours d'accompagnement renforcé, dans le cadre duquel ils se verront proposer, à raison de 15 à 20h par semaine au moins, des formations qualifiantes, préparations à l'apprentissage, mises en situation professionnelle en entreprises, collectivités territoriales ou associations, ou un Service Civique. Indemnisé 580 à 680€ par mois, confiant aux jeunes des activités d'intérêt général, le Service Civique est bel et bien au cœur des objectifs poursuivis et devrait être valorisé et soutenu en ce sens.

### **Le Service Civique, véritable tremplin pour les jeunes, même les plus éloignés**

Créé en 2010 comme nouveau service national civil et volontaire, le Service Civique permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie (8 en moyenne), à un engagement citoyen dans une association, un service public d'Etat, ou une collectivité territoriale. Ils reçoivent pendant la durée de leur engagement une indemnité mensuelle de 580€ (à 80% prise en charge par l'Etat, et 20% prise en charge par leur structure d'accueil), une couverture sociale santé et retraite prise en charge par l'Etat, et une formation civique et citoyenne, un accompagnement au projet d'avenir, et un accompagnement (tutorat), assurés principalement par leur structure d'accueil.

Les onze années d'expérience du Service Civique en ont largement démontré les bénéfices, tant pour les structures et populations qu'ils servent, que pour les jeunes eux-mêmes. Si son objectif et son principal impact sont avant tout citoyens, le service civique s'avère être aussi un véritable tremplin vers l'insertion pour les jeunes qui s'y engagent, vecteur de développement de la confiance en soi (grâce au sentiment d'utilité et à l'expérience générés), et de développement de compétences relationnelles et transversales précieuses pour la vie professionnelle et citoyenne. Une expérience qui permet à une grande majorité de ces jeunes de rebondir et de trouver leur voie. Les études au long cours réalisées par Unis-Cité, association pionnière et experte du dispositif, montrent par exemple que **87,8% des jeunes estiment que leur Service Civique a été clé pour trouver un emploi ou être pris dans la formation** de leur choix. **72% des jeunes ni en emploi ni en formation ni en études** qui ont fait un Service Civique à Unis-Cité sont en emploi ou formation qualifiante six mois après.

**Le Service Civique « met les jeunes en activité » et « leur redonne confiance en eux et en la société ».** Si l'on en croit les objectifs du Contrat d'Engagement Jeune tels que formulés par le Premier ministre, le Service Civique est donc au cœur des objectifs poursuivis par le gouvernement dans le soutien qu'il souhaite apporter aux jeunes précaires éloignés de l'emploi. Tout doit être fait pour que ces jeunes y aient plus massivement accès.

**Pour y parvenir, deux nécessités : 1) informer tous les jeunes ciblés par le CEJ de la possibilité pour eux aussi de faire un Service Civique ; 2) leur permettre d’y avoir effectivement accès en veillant à ce que tous trouvent une structure pour les accueillir.**

Unis-Cité invite ainsi le gouvernement à faire le nécessaire pour développer l’information et l’accessibilité du Service Civique à tous les jeunes ni en emploi ni en formation ni en études :

- Veiller à ce que tous soient obligatoirement informés de l’existence du Service Civique et de leur éligibilité au dispositif. Des séances d’information ad hoc, incluant des témoignages de jeunes en difficulté ayant vécu l’expérience du service civique, devraient être organisées de manière régulière, dans l’idéal hebdomadaire, au sein des 2 300 missions locales et agences pôle emploi principalement en charge d’accompagner les jeunes.
- L’application numérique qui sera proposée aux jeunes en Contrat d’Engagement Jeune devra valoriser la possibilité pour ces jeunes de faire un Service Civique et les aider à trouver une structure prête à les accueillir.
- Les associations et services publics accueillant des jeunes en Service Civique devront être incités à accueillir également les jeunes les plus en difficulté (et notamment les jeunes sans qualification ni diplôme). Un soutien financier complémentaire au droit commun, susceptible de couvrir l’indemnité complémentaire due aux jeunes et un tutorat renforcé, devrait à ce titre être proposé pour développer le nombre de structures capables d’accueillir les jeunes les plus en difficulté. Certaines d’entre elles devraient d’ailleurs pouvoir proposer le Contrat d’Engagement Jeune en tant qu’ « organismes publics ou privés proposant susceptibles de proposer également le Contrat d’Engagement Jeune aux jeunes dans le cadre de marchés publics ou d’appels à projets<sup>1</sup> ».
- Le système de pilotage du Contrat d’Engagement Jeune devra inciter le Service Public de l’Emploi à orienter les jeunes vers le Service Civique comme vers les autres solutions mettant les jeunes en activité, tout en évitant les ruptures d’accompagnement, afin que ceux qui ne trouveraient pas directement une formation qualifiante ou un emploi après cette étape de leur parcours puissent continuer à être accompagnés et soutenus financièrement par l’Etat.

---

**Valentin, 17 ans, volontaire en Service Civique, auparavant décrocheur scolaire :** « Il y a un an, je n’aurais jamais pensé que je serais en train de faire un Service Civique. Grâce à ce Service Civique, je mûris beaucoup, j’apprends chaque jour de nouvelles choses et j’ai aussi de jour en jour de nouvelles idées concernant mon futur. »



Extrait du dossier de presse sur le Contrat d’Engagement Jeunes : exemple de parcours dans le cadre du CEJ pour les jeunes éloignés

<sup>1</sup> Extrait du dossier de presse sur le CEJ – 2 novembre 2021

**Contact presse** : Natacha Budin – 07 64 55 85 90 [nbudin@uniscite.fr](mailto:nbudin@uniscite.fr)

**Contact institutionnel** : Marie Trellu-Kane – 06 63 84 43 98 [marie.trellu@me.com](mailto:marie.trellu@me.com)

---

**A propos d'Unis-Cité** : L'association Unis-Cité est née de la conviction qu'il devrait faire partie de l'éducation de tous nos jeunes de consacrer une année de leur vie à servir la collectivité tout en faisant l'apprentissage du travail d'équipe dans la mixité sociale. Unis-Cité a inspiré et servi de modèle au lancement du Service Civique des jeunes en 2010. Présente dans plus de quatre-vingt villes en France, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné plus de 35.000 jeunes dont plus de 10.000 en 2020, dans un Service Civique « collectif », fondé sur la mixité sociale. [www.uniscite.fr](http://www.uniscite.fr) - Twitter @uniscite - [www.relais-service-civique.fr](http://www.relais-service-civique.fr)

**A propos du Service Civique** : Cherchant à donner une suite au service national suspendu en 1996, le service civique a été créé en 2010 pour favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement chez les jeunes en France. Volontaire, il propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à des missions d'intérêt général au sein d'associations et services publics (solidarité, lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture...). Ils perçoivent une indemnité mensuelle (~582 €), bénéficient d'une couverture sociale, d'une formation citoyenne et d'un accompagnement pour préparer l'après service. [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)